

Séance ordinaire du 28 janvier 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-huit janvier deux mille vingt à huit heures quarante-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2020-00-94

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 28 janvier 2020.

CE-2020-00-95**Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis**[Document d'aide à la décision GCH-2020-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-00-96**Aide financière à Club de curling etchemin Ltée**[Document d'aide à la décision GRE-2020-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 5 750 \$ à Club de Curling etchemin Ltée, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2020-00-97**Règlement sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses en application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (élections, registres et référendums municipaux) et financement afférent**[Document d'aide à la décision BPE-2019-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses en application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BPE-2019-001. Ce règlement a pour objet la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses relatives aux activités pour l'organisation et la tenue d'élections, de registres, de référendums municipaux et toute autre activité tenue en conformité et en application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, pour un montant projeté n'excédant pas la somme de 1 500 000\$, au bénéfice de l'ensemble du territoire de la ville, financée par l'affectation annuelle, à même le fonds général de la Ville ou de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, des sommes nécessaires pour atteindre le montant projeté, pour une durée indéterminée et à la fin de l'existence de la réserve financière, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, retourne au fonds général de la Ville.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 500 000 \$ pour 2020, provenant de l'excédent accumulé non affecté, et ce, sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement créant cette réserve.

CE-2020-00-98**Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'avant-projet préliminaire de la phase 2 du prolongement de la rue Saint-Omer jusqu'au boulevard Wilfrid-Carrier (secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision GEN-2020-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'avant-projet préliminaire de la phase 2 du prolongement de la rue Saint-Omer jusqu'au boulevard Wilfrid-Carrier (secteur Lévis) au montant maximal de 265 000 \$, et ce, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté à être renfloué à la suite de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt pour financer les dépenses relatives à la réalisation de ces travaux.

CE-2020-00-99

Entente-cadre intervenue entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir concernant les conditions d'installation et l'exploitation du réseau de distribution de gaz naturel d'Énergir sur le territoire des municipalités membres de cette union

[Document d'aide à la décision GEN-2020-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter l'entente-cadre intervenue entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir concernant les conditions d'installation et l'exploitation du réseau de distribution de gaz naturel d'Énergir sur le territoire des municipalités membres de cette union, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GEN-2020-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-01-00

Financement des dépenses relatives à la démolition de citernes souterraines, au remplacement de véhicules d'intervention et à l'acquisition d'équipements de protection, au remplacement des cylindres d'air et la mise à niveau du parc d'équipement d'intervention

[Document d'aide à la décision INC-2020-001](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la démolition de citernes souterraines et au remplacement de véhicules d'intervention au montant maximal de 733 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-03.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville, pour financer la dépense relative à l'acquisition d'équipements de protection, le remplacement des cylindres d'air et la mise à niveau du parc d'équipement d'intervention, d'affecter un montant de 255 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2021, et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2020-01-01

Abrogation de la résolution 94-554 « Émission de permis relatif au bâtiment sis au 69 rue St-Louis » de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution 94-554 « Émission de permis relatif au bâtiment sis au 69 rue St-Louis » de

l'ex-Ville de Lévis.

CE-2020-01-02

Détermination de la date de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, lot 3 943 954 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 2 mars 2020, à 18 h 30, la date de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 16 décembre 2020 refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville).

CE-2020-01-03

Règlement modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2020-005. Ce règlement a pour objet de modifier l'article 14 afin d'augmenter les frais relatifs à d'étude d'une demande qui y sont prévus.

CE-2020-01-04

Dépôt de la liste de certains contrats au 31 octobre 2019

[Document d'aide à la décision APP-2020-005](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 octobre 2019, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} au 31 octobre 2019 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 octobre 2019, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 octobre 2019, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2020-01-05**Dépôt de la liste de certains contrats au 30 novembre 2019**

[Document d'aide à la décision APP-2020-006](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 novembre 2019, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} au 30 novembre 2019 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 30 novembre 2019, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 30 novembre 2019, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2020-01-06**Renonciation au bénéfice de servitudes réelles et perpétuelles de construction et de maintien d'une citerne souterraine pour la protection incendie**

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-002](#)

Il est résolu :

- de renoncer au bénéfice de la servitude publiée sous le numéro 123 557 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis à l'égard du lot 1 964 359 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de renoncer au bénéfice de la servitude publiée sous le numéro 123 556 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis à l'égard du lot 4 365 324 de ce cadastre et de céder au propriétaire du lot 4 365 324 de ce cadastre la citerne qui est enfouie dans ce lot, aux conditions énumérées à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-002, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de renoncer au bénéfice de la servitude publiée sous le numéro 20 300 082 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis à l'égard du lot 1 963 293 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet

à la présente résolution;

- de renoncer au bénéfice de la servitude publiée sous le numéro 20 164 433 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis à l'égard du lot 4 722 786 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de renoncer au bénéfice de la servitude publiée sous le numéro 20 238 453 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis à l'égard du lot 1 964 395 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de renoncer au bénéfice des servitudes publiées sous le numéro 454 557 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis à l'égard du lot 1 964 839 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de renoncer au bénéfice de la servitude publiée sous le numéro 203 974 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis à l'égard du lot 1 961 602 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Suspension de la séance

À 9 h 29, la séance est suspendue jusqu'à 10 h.

Reprise de la séance ordinaire du 28 janvier 2020

La séance ordinaire du 28 janvier 2020 est reprise à 10 h 30, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones (partiellement), formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie (partiellement), Félix Masson, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

Le membre du comité exécutif Janet Jones quitte son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le membre du comité exécutif Janet Jones reprend son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

CE-2020-01-07

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 08.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
